N° 432 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 21 mai 2026, par laquelle la société de déménagement DEMECO – Agence GOURDELIER – BEAULIEU – ZI. de la Parfonterie – 323 rue des Métiers – 50400 GRANVILLE demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit du 11 rue du Moulin du Chat en CROZON, le 22 juin 2026, afin d'y stationner un véhicule de 10 mètres de long pour un déménagement,

ARRETONS,

ARTICLE 1 **Le 22 juin 2026**
Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du 11 rue du Moulin du Chat en CROZON, afin de permettre un déménagement.

ARTICLE 2 **Le 22 juin 2026**
Durant la période du déménagement, la société de déménagement DEMECO – Agence GOURDELIER – BEAULIEU est autorisée à occuper trois places de stationnement au droit du 11 rue du Moulin du Chat en CROZON, afin d'y stationner un véhicule de 10 mètres de long.

ARTICLE 3 **Le 22 juin 2026**
Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- Rétrécissement de chaussée
- 2 panneaux « piétons, prenez le trottoir d'en face »

ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 5 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 6 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON
Police Municipale
BTA Gendarmerie de la presqu'île de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 21 mai 2026
P/ La Maire
L'Adjoint délégué

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

Hervé LE ROUX